

REGLEMENT PARTICULIER DES EPREUVES (RPE) CHAMPIONNAT M18 MASCULIN BOURGOGNE/FRANCHE-COMTE

Art 1 - GENERALITE

Nom de l'épreuve	CHAMPIONNAT BFC M18 MASCULIN		
Catégorie	M18 MASCULIN		
Abréviation	18M	FF volley Cigue Bourgogne	
Commission sportive référente	CSR Ligue Bourgogne Franche-Comté		
Forme de jeu	6x6		
Hauteur du filet	2m35		
Taille du terrain	9m x 18m		
Genre	Masculin		

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	Illimité AVANT LE 24/09
Compétition nécessitant un droit sportif	Non
Nombre maximum d'équipe ou collectif par GSA	Illimité
Groupement de licenciés	OUI
Bassin de pratique et option « open »	OUI

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Extension volley-ball	
Option OPEN autorisée	Oui	
Type de licence mutation autorisé	Nationale et régionale	
Catégories autorisées		
M13	Interdiction	
M15	Oui avec simple surclassement	
M18	Oui	

Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES EQUIPES

Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)		
Nombre maximum de joueurs mutés et/ou option OPEN Illimité		
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité	
Nombre maximum de joueurs étrangers Ligue	Illimité	

Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi	
Horaire officiel des rencontres	14h	
Plage d'implantation autorisée	Samedi 11h-18h / Dimanche 11h-15h	
Modification d'implantation autorisée	OUI	
Délais minimums d'acceptation par les 2 clubs	48h avant la rencontre	
Modification de la commission sportive	Oui (en cas de force majeure)	

Art 6 - COMMUNICATION DES RESULTATS

Saisie des résultats sur le site FFVB	Avant 21h00 le jour de la rencontre		
GSA responsable de l'envoi des Feuilles De Match	GSA organisateur avec utilisation de la		
	FDME ou, en secours, via l'espace club		



Envoi du résultat : Feuille De Match Électronique (FDME)

En secours, utilisation d'une feuille de match papier (Format A3 ou feuille simplifiée) puis envoi de cette feuille de match scannée et complétée via l'espace club, le jour même.

Art 7 - FORMULE SPORTIVE

Championnat M18 open est ouvert aux équipes M15 souhaitant jouer en 6x6 (avec un simple surclassement). Rencontres matchs allers/retours (3 sets gagnants de 25 points).

PREMIERE PHASE

19 équipes inscrites : 2 poules de 6 équipes (5 journées), 1 poule de 7 équipes (7 journées) avec matchs Aller uniquement.

Dates: 22-23/10/2022, 05-06/11/2022, 19-20/11/2022, 03-04/12/2022, 14-15/01/2023 (poules a et b). 22-23/10/2022, 05-06/11/2022, 19-20/11/2022, 03-04/12/2022, 17-18/12/2022, 14-15/01/2023, 28-29/01/2023 (poule c).

DEUXIEME PHASE

2 poules de 6 équipes, 1 poule de 7 équipes

- □ les deux premières équipes de chaque poule de première phase avec conservation des résultats, soit une poule de 6 pour classement de 1 à 6. 8 journées avec matchs aller-retour.
- les équipes classées troisième et quatrième de chaque poule de première phase avec conservation des résultats, soit une poule de 6 pour classement de 7 à 12. 8 journées avec matchs aller-retour.
- les équipes classées cinquième et sixième de chaque poule de première phase + l'équipe septième de la troisième poule forment une poule de 7 équipes pour classement de 13 à 19. Pas de conservation des résultats, championnat intégral en phase aller uniquement de 8 journées. Pour les équipes qui se sont déjà rencontrées, le match sera inversé par rapport à la première phase.

25-26/02/2023, 11-12/03/2023, 25-26/03/2023, 08-09/04/2023, 29-30/04/2023, 06-07/05/2023, 20-21/05/2023, 03-04/06/2023

En gras, la poule qui reçoit, en italique la poule qui se déplace, la poule restante ; une équipe se déplace, l'autre reçoit.

2EME PHASE PLACES 1 à 6	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE EN DÉPLACEMENT	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE EN DÉPLACEMENT	ÉQUIPE RECEVANTE	ÉQUIPE EN DÉPLACEMENT
Journée 1 25-26/02	1A	2C	2A	2B	1B	1C
Journée 2 11-12/03	1B	2C	1C	2A	2B	1A
Journée 3 25-26/03	2C	2B	1C	1A	2A	1B
Journée 4 08-09/04	2A	2C	1A	1B	2B	1C
Journée 5 29-30/04	2C	1A	2B	<u>2A</u>	1 C	1B
Journée 6 06-07/05	2C	1B	2A	1C	1A	2B
Journée 7 20-21/05	2B	2C	1A	1C	1B	2A
Journée 8 03-04/06	2C	2A	1B	1A	1C	2B

Tableau identique pour les places de 7 à 12, remplacer 1 (1^{er}) par 3 (3^{ème}) et 2 (2^{ème}) par 4 (4^{ème}).

Pour les places 13 à 19, impossibilité, sans connaître les équipes concernées, de prévoir un calendrier précis. (équipes qui reçoivent ou qui se déplacent).



Art 9 – DROITS SPORTIFS

Aucun droit sportif.

Regroupement de licenciés : si des clubs souhaitent s'associer pour faire une équipe, le groupement de licenciés est accepté dans la mesure où la liste des joueurs est envoyée au préalable (article 42 RG LIGA). Seul le club désigné « club support » marque des points au classement général et récupère les DAF.

Art 10 - BALLON

Type de ballon autorisé	Article 15 RGES
GSA devant fournir les ballons	Ballons fournis par l'organisateur

Art 11 – FEUILLE DE MATCH

Le GSA organisateur établit la feuille de match sous son contrôle. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

En cas de joueur non licencié, ou défaut de surclassement, l'équipe perd ses rencontres par pénalité (0 point, 25-00, 25-00, 25-00) si 5 joueurs sont régulièrement qualifiés. Si moins de 5 joueurs régulièrement qualifiés l'équipe est déclarée forfait (-1 point, 25-00, 25-00, 25-00).

Art 12 - DAF

Pour remplir 1 Unité de Formation (UF) de devoir d'accueil et de formation (DAF) valable pour le club, l'équipe doit avoir participé à l'ensemble du championnat.

Art 13 - ARBITRAGE

Le GSA organisateur doit fournir un arbitre jeune pour chaque rencontre à domicile